

De la commune

SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

Séance du

31 octobre 2014

Nombre de conseillers

Membres	11
Présents	10
Représentés	1
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0

L'an deux mille quatorze, le **trente et un octobre à 20 heures**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Alain BUJADOUX**.

Etaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Julien MOURLON, M. Jacques GALLAND, Mme Michèle ALOUCHY, M. Pascal REDON, Mme Michèle TIXIER GALLAND M. Frédéric DUPLÉIX.

Absents/excusés : M. Rodolphe MARTIN a donné pouvoir à M. Alain GRASS

Date de convocation : 25 octobre 2014

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Général de la Creuse pour le remplacement du système de ventilation et de chauffage de la salle polyvalente

Le chauffage de la salle polyvalente est obsolète et défectueux. Une étude a été réalisée par la société BEMP d'Aubusson afin d'envisager les solutions de remplacement. Trois solutions ont été proposées mais la troisième solution semble la plus appropriée.

Le Maire propose de solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Général de la Creuse dans le cadre des aides pour « l'aménagement des salles de loisirs ». Il demande l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil, ouï l'exposé :

- **Approuve** le projet et décide de réaliser des travaux sur le chauffage de la salle polyvalente. L'étude réalisée par la société BEMP estime le montant des travaux HT à 32 200 €
- **Sollicite** l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Général de la Creuse dans le cadre des aides pour « l'aménagement des salles de loisirs »
- **Approuve** le plan de financement suivant :

Objet	Dépenses HT	Recettes
Travaux estimés par la société BEMP	32 200.00 €	
Subvention DETR – 40 %		12 880.00 €
Subvention Conseil Général de la Creuse – Aménagement salle de loisirs – 20 %		6 440.00 €
Total	32 200.00 €	19 320.00 €

Reste à la charge de la Commune (autofinancement) : 12 880.00 €

- **Approuve** son inscription au budget 2015 en section d'investissement

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme

Date d'affichage :

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous Préfecture d'AUBUSSON le..... et publication ou notification du.....

Alain BUJADOUX